

Image not found or type unknown



Demande residence en france

Par **beghdadi ismail**, le **25/07/2017** à **21:46**

bonjour merci de bien répondre a mes questions mon père et ma mère qui sont née 1933 et 1941 en Algérie mon père a travailler en France après indépendance et qui a résider France et qui a fais la guerre Indochine au rend des français sachant que mes deux parents sont décédé me donne le droit d'avoir la résidence. merci

Par **youris**, le **26/07/2017** à **10:13**

Bonjour,

" l'enfant d'un ancien combattant de 'armée française n'a pas de droits particuliers:

- ni pour l'obtention d'un titre de séjour en france,
- ni pour l'acquisition de la nationalité française."

Source:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15371>

Salutations